Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260212-2026_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONDEVERT
(ILLE ET VILAINE)

SEANCE DU 12/02/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son exécution.

Date de la convocation : 06/02/2026
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mondevert sous la présidence de M. Christian STEPHAN.

Etaient présents : ~~M. STEPHAN Christian~~, M. PERRIER Jacques, M. SMATI Jean-Christophe, Mme VINOUZE Julie, Mme LAMI Katia, Mme HORVAIS Elodie, M. VILAINE Sébastien, M. BUYS Nicolas, M. LEBLANC Jean-Yves, Mme VINGERT Isabelle, M. PARAGE Antoine, M. JEULAND Joseph, ~~Mme SALIOU Dorothée,~~ ~~M. CAILLERE~~ ~~Joël~~, M. BLANDEAU Marc-Antoine

Absents excusés : Mme SALIOU Dorothée, M. CAILLERE Joël

Procurations : Mme SALIOU Dorothée à M. SMATI Jean-Christophe

Secrétaire de séance : Mme VINOUZE Julie

2026.01 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – LOTISSEMENT LES ECOLIERS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2222-3 ;
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations sur la situation financière de la collectivité, en particulier la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public ;
Considérant les éléments susvisés :

	Fonctionnement		**Investissement**		**Ensemble**	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2024	0.38 €	0 €	52 205.55		52 205.93	
Opérations 2025	59 804.64 €	59 804.79 €	59 804.64 €	52 205.55	119 609.28	112 010.19
Total	59 805.02 €	59 804.79 €	112 010.19	52 205.55	171 815.21	112 010.34
Résultat de clôture 2025	-0.23 €		- 59 804.64		- 59 804.87	

Sous la présidence de M. Jacques PERRIER, 1er adjoint, M. le Maire s'étant retiré,

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501836-20260212-2026_01-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

APPROUVER le Compte Financier Unique 2025 du budget Lotissement Les Ecoliers dont les résultats sont indiqués ci-dessus ;
AUTORISER M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait conforme, le 12 février 2026
Le 1er adjoint,
M. Jacques PERRIER